



TRANSITIONS N° 4



Avec Intracting, notre commune poursuit ses actions en faveur de la sobriété énergétique :

Aujourd'hui, 35 % environ de nos points d'éclairage public sont dotés de luminaires LED.

En 2021, l'éclairage public a consommé près de 13.000 KWH pour un montant annuel de 1700€.

Afin de poursuivre ses efforts en économie d'énergie, la commune a signé avec le SDEF une convention permettant le passage en LED de l'ensemble de nos points d'éclairage public.

Ce projet s'appuie sur le dispositif Intracting, soutenu par la Caisse des Dépôts, qui permet de financer, grâce à un prêt à taux très avantageux, des actions de performance énergétique.

Ainsi, en 2025, les 65 points d'éclairage public non encore dotés de luminaires LED pourront bénéficier de cette technologie moins énergivore.

Le montant de ces travaux est d'environ 100.000 € dont 55.000€ à charge de la commune.

Les 10 prochaines années, une économie de 27.000€ est attendue.



Pour que la baignade reste bonne pour la santé : le contrôle des eaux de baignade

L'ARS Bretagne assure chaque année le contrôle sanitaire de près de 600 zones de baignade recensées sur le littoral et les plans d'eaux intérieurs de la région. Ce suivi est réalisé pour éviter l'exposition des baigneurs à une eau pouvant présenter des risques sanitaires.

En cours de saison, les résultats d'analyse sont comparés à des valeurs seuils permettant d'apprécier la qualité sanitaire instantanée de l'eau de baignade. En cas d'épisode de contamination, la baignade peut être temporairement interdite, ainsi que la pêche à pied récréative si cette activité est pratiquée.

À l'issue de la saison, un classement sanitaire est calculé pour chaque site de baignade : la qualité de l'eau est qualifiée d'excellente, bonne, suffisante ou insuffisante.

Pour être conformes aux exigences européennes, les eaux de baignade doivent être au moins de qualité suffisante.

Pendant la saison estivale, tous les 15 jours, des échantillons sont prélevés Plage des 3 moutons.

Une analyse bactériologique est systématiquement faite sur chacun de ces échantillons en vue de mesurer le nombre de bactéries de type entérocoques et escherichia coli.

Une présence importante de ces 2 bactéries démontre d'une pollution par des matières fécales humaines ou animales.

En cas de pollution, il peut être demandé des tests complémentaires permettant de déterminer, grâce à des marqueurs spécifiques, quelle est l'origine exacte de la pollution (humains, ruminants ou porcins, ...).

Durant l'été, vous trouverez, à chacune des entrées de notre plage, l'affichage des derniers résultats d'analyse.

Ci-après, le résumé des mesures effectuées sur la saison 2023 démontre que nos eaux de baignade sont de bonne qualité.

Nous avons, néanmoins, connu 2 épisodes où les eaux étaient de qualité moyenne.

Ces épisodes surviennent généralement après de fortes pluies pouvant entraîner le lessivage des sols par ruissellement ou des épisodes de charge des systèmes d'assainissements (eaux parasites, non-conformité des branchements, débordements, ...)

C'est dans ce cadre que la CCPI poursuit d'importants travaux visant l'amélioration globale de la qualité des eaux : renforcements et rénovations des installations, contrôles SPANC, réduction de l'imperméabilisation des sols (exemple programme Breizh bocage).

Résultats 2023

	28 mai	15 juin	22 juin	27 juin	07 juil.	11 juil.	19 juil.	26 juil.	03 août	10 août	22 août	31 août
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	06:12	14:13	08:30	13:16	07:59	12:22	09:26	10:35	09:32	11:33	08:08	09:56
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	15	< 15	81	< 15	< 15	210
Interprétation sanitaire	High	High	High	High	High	High	Average	High	High	High	Average	High

eau de bonne qualité high-quality water
 eau de qualité moyenne average-quality water
 eau de mauvaise qualité low-quality water



L'été au jardin : le mieux est de ne rien faire !

Le beau temps nous incite enfin à profiter de nos jardins : contempler, observer, admirer...

Au printemps et en été, pour le bien de la biodiversité, le mieux à faire est de ne rien y faire d'autre !

Je ne taille pas mes arbres ni mes haies et je réduis les tontes

L'hiver est fini, la dormance de la végétation aussi. Arbres et arbustes connaissent le phénomène de montée de sève qui permet la croissance et le début du cycle de reproduction végétatif.

Les oiseaux repèrent des enfourchures de branches, des feuillages denses et des cavités propices à la construction de nids, où ils élèveront leurs oisillons jusqu'à la fin de l'été.

La belle saison n'est donc pas appropriée pour élaguer les arbres, ni tailler les arbustes et les haies, actions à effectuer en hiver.

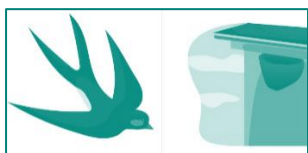
Le risque de déranger la petite faune sauvage y est très important et ces interventions tardives ne respectent pas le cycle naturel des végétaux.

Il n'est pas non plus conseillé de tondre les pelouses à ras, loin de là.

Les îlots d'herbes hautes et les fleurs sauvages contribuent à maintenir le sol en bonne santé et préservent l'humidité.

La LPO préconise donc de limiter l'entretien des jardins à partir de mi-mars jusque fin août.

En dehors des aires de jeux, des allées et de la table de jardin, **laissez s'épanouir la flore sauvage et spontanée et PROFITEZ !!!**



Attirez les hirondelles dans votre jardin pour lutter contre les moustiques

Vous avez l'impression que les hirondelles sont de moins en moins nombreuses chaque année ?

Les observations attestent hélas d'une réelle baisse des effectifs d'hirondelles. **On estime la régression aux alentours de 30% sur les 10 dernières années.**

Diminution des espaces qui leur sont favorables, diminution des effectifs d'insectes dont elles se nourrissent, destruction de leurs nids... Les causes expliquant cette baisse ne manquent pas.

C'est pourquoi les hirondelles bénéficient désormais d'une protection, **il est interdit de détruire leurs nids, même inoccupés.**

L'hirondelle compte parmi les meilleurs insecticides que l'on ait. C'est un insecticide naturel, qui ne coûte rien à personne, au contraire !

Alors, pour attirer et accueillir les hirondelles dans votre jardin, vous pouvez :

- Il y a un **vieux nid d'hirondelle chez vous ?** **N'y touchez pas** pour que les propriétaires n'aient pas une mauvaise surprise après leur voyage hivernal. Vous pouvez même leur donner un coup de main en renforçant ou en réparant le nid avec de fines lattes de bois si nécessaire.
- **Installer des nichoirs** spécialement conçus pour elles. Accrochez-en deux ou trois et placez-les de préférence à proximité de nids d'hirondelles existants. Les hirondelles aiment vivre en colonies. Ne suspendez pas le nid en plein soleil, mais dans un endroit plutôt ombragé.
- **Développer les points d'eau, et idéalement, créer une mare.** Si vous n'êtes pas en mesure de mettre en place

un tel aménagement. **Une autre solution existe : le bac à boue.** Il s'agit d'apporter aux hirondelles un mélange de terre humide pour la fabrication de leurs nids, au plus proche du lieu d'implantation de la colonie, pour limiter les allers-retours.

- **Créer des lieux de nidification** en laissant des espaces sous les avant-toits, en installant des étagères spéciales pour hirondelles ou en ménageant des entrées dans vos hangars, granges et abris de jardin. Si vous craignez que les excréments maculent vos façades il existe une solution simple : fixer une planche horizontale sous le nid. Assurez-vous de monter la planche à au moins 50 cm sous le nid. Sinon, elle devient un tremplin parfait pour les prédateurs comme les pies. Après l'été, nettoyez cette « toilette d'hirondelle ».
- **Éviter les perturbations excessives** près des zones où elles pourraient nidifier, notamment pendant la période de reproduction.
- **Favoriser un environnement propice à la présence d'insectes volants en renonçant aux insecticides.** Les hirondelles sont très friandes d'insectes. Elles attrapent en plein vol tous les insectes volants, même minuscules. Les hirondelles de fenêtre et les hirondelles rustiques aiment donc s'installer près des écuries, des fermes et des jardins dans lesquels les insectes comme les mouches et les moustiques pullulent.



La commune recherche ses guides / ambassadeurs du compostage

Chacun d'entre nous a une bonne raison de devenir ambassadeur du compostage et de faire vivre les composteurs partagés :

- En promouvant le compostage, vous devenez l'ambassadeur d'une pratique qui contribue à la réduction des déchets (Une formation vous sera proposée pour vous aider dans ces démarches).
- Vous partagez votre savoir-faire et expliquez à tous comment valoriser ses bio déchets... quand votre emploi du temps vous le permet !
- Vous accompagnez vos voisins et vos amis. Vous créez ou renforcez les liens avec votre entourage, votre quartier, votre commune ...

Intéressé(e) ? Contactez la mairie au 02 98 48 11 28 ou mairie@lampaul-pouldmezeau.bzh



Envie de nous faire partager vos connaissances et vos passions sur tout ce qui concerne le climat, la biodiversité, l'environnement ? **N'hésitez pas à nous proposer un article !** Des remarques, suggestions, demandes ?

Vous pouvez envoyer un courriel à travaux@lampaul-pouldalmezeau.bzh ou contacter la mairie qui transmettra.